

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 13 octobre 2000

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni vendredi 13 octobre 2000 à 20 heures 30 Salle des Fêtes à Aumont sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLLIN.

Étaient présents : Jean-Claude COLLIN (Président), Pierre DENETRE, Claude RUTY et Alain GUYOT (Vice-Présidents), Régis FOURNIER, Christian SOMMER, Jean-Louis DUFOUR, Jean-Pierre VANTHIER, Paul ROY, Jacques BULABOIS, Jean PONCET, Alphonse KLUR, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean-Louis OLIVIER, Emile ETIEVANT, Claude BONNOT et Noël FOURNIER.

Assistait à titre consultatif : Odette CORNET.

Étaient excusés : Jean-Claude CHARONDIERE, Gabriel PARIS, Yves DECOTE, Alfred PASSARIN, Colette PIERRE, Jacques RAGUIN, Michel MARANDET, Jean-Pierre KOEGLER, Eric BERTHOD, Maurice CHOQUET, Claude PONCET, Andrée ROY, Jacqueline NOURDIN, et Danièle MARCHI.

En outre, était également excusé : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général)

Étaient absents : Julien DUVAL, Dominique CHAPUT, Roland CHAILLON, Michel ROY, Gérard ROBIN et Nicolas DROZDOFF.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean PONCET

Le procès verbal de la séance du 4 septembre 2000 est adopté à l'unanimité, sans observation.

★★★★★

Avant d'ouvrir la séance, le Président présente Mademoiselle Julie GEILLON qui a réalisé le diagnostic de territoire dans le cadre de son stage de 4,5 mois à la communauté de communes. Elle présente le diagnostic de territoire, souhaité par les élus pour le contrat régional de développement. Celui-ci met en évidence les spécificités du « Pays du Revermont » tant sur le plan géographique, humain et économique. Il développe également les aspects touristiques, agro-alimentaires, sportifs, culturels, infrastructures et économiques.

Ce document est à disposition au secrétariat de la communauté de communes et chaque Maire dispose d'un exemplaire.

Après différentes interventions, Monsieur Jean-Claude COLLIN remercie Mademoiselle Julie GEILLON pour sa présence, la présentation de son travail et ouvre la séance à 21 h 25.

1 / Location des pépinières

a) Convention d'occupation précaire

Le conseil communautaire décide de fixer les conditions de location des bâtiments comme suit :

- Bureaux : 35 F le m2 de surface nette aux créateurs d'entreprises,
- 50 F le m2 de surface nette à l'ENILBIO,
- Ateliers agro-alimentaires : 28 F le m2 de surface totale,

– Ateliers mécaniques : 18 F le m2 de surface totale.

Afin de répartir les charges entre les différents occupants, l'assemblée adoptera à la prochaine séance le contenu de la convention d'occupation précaire.

b) Répartition des charges et des services

Le bureau communautaire et la commission des affaires économiques proposent d'opter pour une location au lieu d'un achat d'une installation téléphonique afin de permettre d'évoluer à la demande des occupants.

L'assemblée décide alors de répartir les charges entre les occupants selon les conditions suivantes :

☞ Chauffage et eau chaude sanitaire : au prorata des surfaces chauffées avec un forfait de 50 m2 pour l'atelier agro-alimentaire n° 1 (SARL PERRINE) et un forfait de 200 m2 pour l'atelier agro-alimentaire n° 2 (ENILBIO). La production de vapeur destinée à l'atelier agro-alimentaire n° 2 uniquement fera l'objet d'une facturation complémentaire,

☞ Eau, électricité, charges des parties communes et ordures ménagères : au prorata des surfaces concédées,

☞ Téléphone :

- Abonnement : ligne et un poste : 120 F par mois
 ligne supplémentaire : 80 F par mois
- Communication : frais réels, facturation détaillée

Les services suivants pourront être proposés :

☞ Location de la salle de réunion aux demandeurs extérieurs à la pépinière d'entreprises au prix de :

- 300 F par jour,
- 150 F par ½ journée ou soirée,

☞ Forfait services de base pour tout occupant de la pépinière d'entreprises à 300 F par mois comprenant :

- accueil,
- courrier réception et départ,
- réception télécopies,
- permanences téléphoniques,
- documentation,
- salle de réunion,

☞ Services complémentaires pour tout occupant de la pépinière d'entreprises à :

- télécopie envoi : 3 F par page,
- secrétariat : 100 F par heure,
- entretien des locaux : 70 F par heure,
- photocopies : 0,50 F par copie,
- reliure spirale : 15 F par dossier

2 / Création d'un poste de secrétariat sur dispositif emploi jeunes

Nous pouvons donc encore bénéficier du dispositif emploi jeunes.

Suite à une intervention de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que même sans ce dispositif, un emploi à ½ temps au fur et à mesure des demandes aurait été nécessaire.

L'assemblée décide de créer un emploi jeunes à temps plein à pourvoir dès que la demande s'en fera ressentir afin d'assurer les services de la pépinière.

3 / Acquisition de l'usine agro-alimentaire, demande de subvention DDR, demande de subvention Conseil Général

L'assemblée est informée de la demande de locaux agro-alimentaires par la SARL PERRINE.

Monsieur Emile ETIEVANT précise que son fils, Alain ETIEVANT est un des collaborateurs à l'origine de la création de cette entreprise qui est en attente de locaux pour fabriquer des tartines traditionnelles avec des produits du terroir. Cette fabrication est destinée aux marchés de restauration rapide.

Le Président informe l'assemblée qu'une discussion est engagée avec l'ENILBIO, actuellement locataire de l'usine agro-alimentaire, qui accepte de céder ~ 222 m2 pour permettre à la SARL PERRINE de s'installer.

Des travaux d'aménagement étant nécessaire, le conseil communautaire décide d'acheter l'usine agro-alimentaire selon les mêmes conditions définies par le conseil municipal de la ville de Poligny en date du 6 octobre dernier à savoir 1 005 000 F (estimation des domaines à 930 000 F + 75 000 F de frais de réaménagement de l'ENILBIO permettant de laisser les 222 m2 à la SARL PERRINE).

Suite aux interventions de Messieurs Jean-Louis DUFOUR, Alain GUYOT, Jean PONCET, Jean-Louis OLIVIER, Claude RUTY, Pierre DENETRE et Noël FOURNIER, il est précisé que :

- 1) L'estimation des domaines a été réalisée après l'acquisition du terrain d'implantation des bureaux,
- 2) La SARL PERRINE souhaiterait entrer dans les locaux au 1^{er} janvier 2001,
- 3) Les travaux d'aménagement permettant à la SARL PERRINE de fabriquer ses produits s'élèvent à ~ 218 000 F HT et qu'ils débiteront après l'accord de la **DDR demandée pour l'acquisition et les travaux** (début décembre 2000),
- 4) Les locations de l'ENILBIO (~70 000 F par an) et de la SARL PERRINE (28 F / m2 / mois) couvriront le remboursement de l'emprunt sans tenir compte de la subvention DDR,
- 5) Le contrat de location à l'ENILBIO devra être réalisé sur 23 mois pour respecter les conditions d'une pépinière d'entreprises et de la DDR.
- 6) Les frais d'actes notariés sont à inclure dans le plan de financement de la DDR.
- 7) **Le Conseil Général soit sollicité pour ce projet.**

4 / Décision modificative sur budget annexe « locaux industriels »

L'assemblée valide les écritures présentées par Monsieur Pierre DENETRE à passer sur le budget annexe comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
- Article 63512 : taxes foncières	+ 2 569 F
Recettes de fonctionnement	
- Article 70878 : remboursement par autres redevables	+ 2 569 F

5 / Adhésion du personnel à la CAS (Caisse d'Action Sociale)

Le conseil communautaire renouvelle l'adhésion à la CAS de la ville de Poligny pour les agents de la communauté de communes et souhaite que cette action soit renouvelée tous les ans tant que le montant de la cotisation reste identique soit 1 200 F par agent par an.

6 / Etude sur les schémas directeurs d'assainissement

Monsieur Claude RUTY donne lecture du courrier reçu ce jour de Monsieur FAUDOT à la DDE de Poligny. L'assemblée désigne la commission environnement pour approuver le document de consultation des entreprises et décide de lancer une procédure en marché négocié.

7 / Foires

La communauté de communes va participer à 2 foires :

- la foire du Jura à Lons Le Saunier qui se déroulera du 26 au 29 octobre avec un stand de 9 m² pour une dépense d'emplacement de 4 952 F TTC,
- les journées gastronomiques à Dole qui se dérouleront du 17 au 19 novembre avec un stand de 9 m² pour une dépense d'emplacement de 1 200 F TTC.

Un compte rendu sur chaque foire est demandé.

8 / Subvention à l'Office du Tourisme

L'assemblée décide de verser une aide de 150 F à l'Office de Tourisme pour sa contribution à la journée découverte des sentiers du dimanche 15 octobre 2000.

9 / Questions et informations diverses

a) OPAH

Monsieur Alain GUYOT informe que la nouvelle OPAH du Comté de Grimont démarre sur les 8 communes. L'organisme retenu est le CDHR du Jura. Il va contacter les communes concernées la semaine prochaine (semaine 42). L'étude se déroulera en 2 phases :

- une phase étude de réalisation qui se déroulera jusqu'en décembre 2000,
- une phase suivi-animation qui se déroulera du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003.

b) 1 % Paysage

Le Conseil Général va nous informer du refus de notre dossier 1 % Paysage sauf pour la commune d'Aumont qui obtiendrait 50 % de subvention sur son projet.

En ce qui concerne la rénovation des 2 ponts à Neuville, il a été demandé à la commune de Neuville de redéposer 2 dossiers : un paysager et un voirie.

c) Inauguration des bureaux

L'inauguration de la pépinière tertiaire aura lieu courant novembre 2000.

d) Projet musée de la fromagerie

L'assemblée réfléchit toujours au projet du musée de la fromagerie qui est très complexe de part son fonctionnement. Des difficultés de mise aux normes sont rencontrées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 00.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Jean PONCET

Jean-Claude COLLIN